



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORêt, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Synthèse des observations du public

### Projet de décret portant application de l'article 3 de la loi n° 2025-794 du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère chargé de l'environnement, du 8 au 29 septembre 2025 inclus, sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-portant-application-de-l-article-a3244.html>

*Nombre d'observations reçues :*

1057 contributions ont été déposées sur le site de la consultation :

- 1005 contributions sont défavorables au projet de décret ;
- 52 contributions sont favorables au projet de décret.

*Nature des observations reçues :*

- près de 600 observations considèrent que le projet de décret faciliterait le recours à l'élevage intensif et par voie de conséquence conduirait à une atteinte au bien-être animal. La plupart de ces observations rappellent que les animaux destinés à l'alimentation humaine sont des « êtres vivants doués de sensibilité » conformément aux dispositions du Code civil ;
- environ 500 observations estiment que le projet de décret porterait une atteinte à l'environnement, à la biodiversité et à l'écologie en raison de la facilitation du recours à l'élevage intensif ;
- environ 500 observations regrettent la suppression des réunions publiques, en soulignant que cette dernière aura pour conséquence de réduire la possibilité pour les riverains d'être entendus sur l'implantation et l'extension d'élevages à proximité de leur logement ;
- environ 400 observations retiennent que le projet de décret tend à favoriser les grands groupes agro-industriels, au détriment des « petits » éleveurs ;
- environ 300 observations expriment une crainte quant aux conséquences du recours facilité à l'élevage intensif sur la santé publique ;

- environ 200 observations contestent la procédure d'adoption de la loi n° 2025-794 du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, en rappelant que cette dernière a largement été rejetée par l'opinion publique ;
- 52 contributions saluent la simplification administrative et la levée de nombreuses contraintes au métier d'agriculteur portées par le projet de décret.

*Synthèse des modifications demandées :*

Aucune des 1057 contributions ne suggère de modifications textuelles concrètes relatives aux dispositions du projet de décret tel que mis en consultation, les contributions suggérant la plupart du temps sa suppression pure et simple. Il n'a donc pu être tenu compte d'aucune observation du public dans la version finale du projet de décret. En revanche, certaines observations minoritaires préconisent :

- la mise en œuvre de seuils permettant de recourir à l'élevage intensif particulièrement stricts ;
- un soutien financier à la transition agroécologique, notamment à l'industrie de l'agriculture biologique ;
- une consultation renforcée des riverains exposés à la création ou à l'extension d'élevages intensifs.

Fait à la Défense, le 07 octobre 2025